



2019-12-145-DVCS

nomenclature: 3.6.3



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

OBJET : DÉCLASSEMENT ET CESSION D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. AJA	procuration à	M. SAUBIETTE
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. GONZALES
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENT EXCUSÉ

M. HERVELIN

ABSENTS :

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 30



2019-12-145-DVCS - DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE DEBROUSSAILLEUSE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la débroussailleuse sur batterie Excelion 2000, acquise en 2017 par le service logistique de la Direction de la Vie Culturelle et Sportive n'est plus adaptée à l'utilisation que peut en faire le service.

La société Gassuan accepte de reprendre ce matériel en échange de l'acquisition d'une nouvelle débroussailleuse. Il s'agira d'une opération blanche financièrement car le montant de la reprise de la débroussailleuse Excelion 2000 équivaut à l'acquisition du nouveau matériel d'une valeur de 799,00 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général de Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant la nécessité de changer de type de débroussailleuse,

DELIBERE

DECIDE de déclasser du domaine public communal la débroussailleuse de marque Pellenc, modèle Excelion 2000, pour la classer dans le domaine privé de la Commune.

DIT que ce matériel sera repris par la société Gassuan en échange de l'acquisition d'une nouvelle débroussailleuse.

Votants : 30

Votes exprimés: 30

Pour: 30

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 20 décembre 2019

Le Maire

